

VILLE DE SHEDIAC
RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL
PROCÈS-VERBAL

le 18 mars 2024
18h
SALLE DU CONSEIL

Présents: Roger Caissie, maire
Paul Boudreau
Jean-Claude Bertin
Germaine Gallant
Émile O'Brien
Peter Breau
Janice Cormier
Roland Cormier
Joël Despres
Harry McInroy
Murray Lloyd

Absents: Sylvie Collette-Boudreau
Patricia Bourque-Chevarie

Membres non-votants présents: Sylvain Montreuil, Greffier
Julie Bélanger
Robert McEwen
Carole Laneuville

1. Ouverture de la séance

Le président Maire Roger Caissie déclare la séance ouverte à 18h.

1.1 Réflexion et reconnaissance du territoire

Le maire de Shediac, Roger Caissie, tient à mentionner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples Micmacs.

2. Constatation du quorum par le greffier

Le greffier constate qu'il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration de conflit d'intérêts.

4. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par: Jean-Claude Bertin

Appuyé par: Murray Lloyd

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE

5. Adoption des procès-verbaux

5.1 Procès-verbal de la réunion tenue le 4 mars 2024

Proposé par: Joël Despres

Appuyé par: Germaine Gallant

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire tenue le 4 mars 2024 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

6. Présentations publiques/pétitions/délégations

6.1 Plan d'adaptation aux changements climatiques de Pointe-du-Chêne

Lindsay Bolton et Lindsay Allen de la firme CBCL présentent le Plan d'adaptation aux changements climatiques de la Pointe-du-Chêne. Le plan comprend une série de recommandations visant la sécurité des résidents de la Pointe-du-Chêne comme l'entretien des routes, les communications avec les citoyens et les aînés, la coordination du plan avec le plan des mesures d'urgence de la municipalité.

Le conseiller Roland Cormier demande si le plan envisage de limiter la construction dans le secteur de la Pointe-du-Chêne en raison du plus haut risque d'événements climatiques. Lindsay Bolton et Lindsay Allen précisent que personne n'aime parler de limite, mais le plan prend tout de même en considération cette question en raison des mesures entourant la construction près des terrains humides et la restriction de 4,3 mètres d'élévation nécessaire pour être en mesure de construire.

Le conseiller Murray Lloyd demande si ce plan serait adaptable à la région de Shediac Cape qu'il représente. Mme Bolton précise que le plan présenté est final et que Shediac Cape ne pourrait pas être ajouté. Toutefois, les données seraient sans doute similaires et pourraient être utilisées dans le futur pour la réalisation de plans similaires pour plusieurs communautés côtières, selon elle.

Paul Boudreau se demande quels sont les échéanciers pour le plan. Les différentes recommandations comprennent un échéancier allant de 0 à 1 an jusqu'à 5 ans dépendant de leur importance et de leurs portées, selon Mme Bolton.

7. Lecture de correspondance

8. Rapports des comités permanents et spéciaux

8.1 Rapports financiers divers

8.2 Services de protection

8.2.1 Services de police

8.2.2 Services d'incendie

8.3 Rapport des permis de construction

Le rapport des permis de construction pour le mois de février 2024 est circulé à titre d'information. Ces rapports nous donnent la comparaison des permis qui ont été délivrés à ce jour. Depuis le début de l'année, la somme totale des permis de construction totalise 4 571 962,25\$.

9. Rapport du directeur général

10. Recommandations de Plan360

11. Affaires non terminées

12. Introduction des affaires nouvelles

12.1 Signalisation sur la route 15 (Peter Breau)

Le conseiller Peter Breau indique que la signalisation sur la route 15 en provenance de Dieppe qui indique la sortie pour Shediac devrait être mise à jour. Lorsque les automobilistes arrivent à l'embranchement qui sépare les routes 11 et 15, rien n'indique qu'il y a deux sorties pour Shediac. Il y a seulement une indication de la sortie pour Shediac de la plage Parlee, alors qu'en fait les automobilistes peuvent également prendre la sortie sur la route 11 qui mène au rond-point et à l'entrée de Shediac. Il croit que la province devrait revoir cette situation et demande à l'administration de communiquer avec le ministère des Transports et Infrastructure.

Le conseiller Harry McInroy estime lui aussi que la signalisation devrait indiquer qu'il y a deux sorties pour accéder à la Ville de Shediac, particulièrement pour les visiteurs qui ne connaissent pas le secteur.

La conseillère Janice Cormier précise qu'elle a visité Amherst récemment et qu'à cet endroit les pancartes indiquent les 4 sorties disponibles. Elle croit que ça devrait être semblable pour Shediac.

Proposé par: Peter Breau

Appuyé par: Joël Despres

QU'IL SOIT RÉSOLU que le nom de Shediac et la mention de 7 km soit enlevé de la pancarte sur la route 15 pour ne pas porter les automobilistes en confusion.

MOTION ADOPTÉE

13. Demandes de renseignements par les membres du conseil

Le conseiller Émile O'Brien indique qu'il a reçu plusieurs appels de citoyens en ce qui concerne les impôts fonciers ou les taxes de propriété récemment. Il demande s'il est trop tard pour mettre à jour le budget afin d'apaiser le fardeau en baissant les taxes pour aider les citoyens. Le maire, Roger Caissie, précise que le budget a été approuvé et transmis à la province, alors ce n'est plus possible de le modifier.

Le conseiller Roland Cormier demande si l'administration a reçu des informations de la part des avocats de la municipalité à propos de la recherche de titre demandée sur le terrain qui abritait le quai des Pellerin. Le greffier Sylvain Montreuil précise que les avocats ont fourni une réponse sommaire pour le moment indiquant qu'une réponse complète serait disponible au cours des prochaines semaines ou mois. Il indique que les avocats ont reçu les informations et doivent maintenant tout analyser. Le maire Roger Caissie précise que les informations, étant donné qu'il s'agit de documents juridiques, devront être présentées tout d'abord lors d'une rencontre à huis clos.

Le conseiller Harry McInroy demande au maire Roger Caissie s'il est nécessaire de déterminer le budget final de la municipalité avant une certaine date dans l'année. Le maire répond que le budget approuvé doit être présenté au gouvernement avant le 15 novembre. Le conseiller McInroy précise qu'il est difficile de prévoir quoi faire avec les taux de taxation quand le conseil n'est pas au courant de la valeur totale des propriétés de la municipalité. Le maire indique que la province soumet une estimation globale à la ville avant les délibérations budgétaires de la municipalité, alors lors des prochaines délibérations budgétaires les conseillers pourront en prendre connaissance.

14. Présentation et lecture des arrêtés

15. Motions et résolutions

15.1 Plan d'adaptation aux changements climatiques de Pointe-du-Chêne

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Émile O'Brien

Je tiens à souligner la vigilance constante de l'Association Red Dot dans sa mission d'amélioration et de protection de l'environnement.

Je remercie cet organisme d'avoir mené cet important processus au nom de la communauté de Pointe-du-Chêne et de la ville de Shediac.

J'exprime également mon appréciation à tous ceux qui ont participé à l'élaboration du plan présenté ce soir.

Sur ce, je propose que le **Plan d'adaptation aux changements climatiques de Pointe-du-Chêne** présenté par CBCL au nom de l'association Red Dot soit référé à l'administration à des fins d'évaluation et de recommandations, ce qui mènera à l'adoption du plan par le conseil municipal en temps opportun.

MOTION ADOPTÉE

15.2 Embauche de Consultants – Étude d’extension de ligne d’eau à Pointe-du-Chêne - feu

Lors de la réunion du 20 février dernier, cette motion avait été tablée. L'objectif était pour l'administration d'obtenir plus d'informations de la part de la province sur la façon de procéder. Nous avons reçu davantage d'informations de la part de la province et, essentiellement, la municipalité avait pris la bonne décision en utilisant le budget identifié pour cette étude.

Le greffier Sylvain Montreuil explique que les discussions que l'administration a eues avec la province permettent de préciser que la façon dont la ville de Shediac voulait utiliser les fonds était la bonne façon de procéder. L'option B proposée permettrait de créer un item au sein du même budget qui identifierait un montant pour les DSL de Scoudouc Road et Scoudouc rassemblés et ceux de Shediac Cape et de la Pointe-du-Chêne, toutefois, il ne serait pas possible de transférer les fonds non utilisés durant une année vers le même item dans les années suivantes.

Le conseiller Roland Cormier estime que l'option B est celle qui répond le mieux aux activités futures du conseil municipal et il croit que c'est celle-là qui devrait être mise de l'avant.

Le conseiller Harry McInroy croit que ce n'est pas le moment d'établir des processus budgétaires et que ça devrait être prévu l'automne prochain lors des délibérations budgétaires. Pour le moment, il croit que cette motion doit aller de l'avant.

Le conseiller Paul Boudreau demande si les propositions devront être présentées au conseil municipal même si l'item de budget de l'option B est créé. Le greffier indique que oui. Toute demande doit être approuvée par le conseil municipal.

Proposé par: Harry McInroy

Appuyé par: Émile O'Brien

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du Conseil du 6 novembre 2023, le Conseil a mandaté l'administration pour étudier la possibilité d'étendre le "SERVICE DE PROTECTION INCENDIE" jusqu'au quai de Pointe-du-Chêne.

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accorder l'ingénierie pour l'étude de l'extension de la ligne d'eau à Pointe-du-Chêne pour le service de protection du feu (l'ajout de bornes-fontaines) à EXP Services Inc. pour une valeur de 5 000 \$ plus TVH nette. Les fonds proviendront du compte 1-28253 Projets spéciaux du Conseil.

Tous les conseillers votent en faveur de la motion, sauf le conseiller Roland Cormier qui vote contre la motion.

MOTION ADOPTÉE

15.3 Contribution de la SDR – conduite principale d'égout

Le greffier explique que dans le passé des problèmes de capacité du système d'égouts de la municipalité ont été identifiés et la ville doit voir à tenter de régler cette question pour permettre de futurs développements à Shediac, mais aussi pour assurer un bon service. Sachant cela, la ville a travaillé avec la Société de développement régional (SDR) pour tenter de décrocher des fonds pour réaliser une étude. La SDR a octroyé des fonds représentant 75% du budget de cette étude, alors l'administration recommande au conseil municipal de payer les 25% additionnels nécessaires à la réalisation de l'étude. Le directeur des opérations municipales et de l'ingénierie, Robert McEwen, estime qu'il s'agit d'une étude nécessaire pour assurer un meilleur développement de nos infrastructures.

Le conseiller Émile O'Brien demande si les commerces et les résidents de Cap-Acadie vont pouvoir bénéficier de cette nouvelle ligne sanitaire, étant donné qu'elle se rend jusqu'à Boudreau-Ouest. La nouvelle ligne sanitaire doit passer sur le territoire de Cap-Acadie pour se rendre au centre de traitement, mais ne servira qu'à desservir les résidents et les commerces de Shediac.

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Germaine Gallant

ATTENDU QUE la Ville de Shediac a fait une demande de financement à la Société de développement régional (SDR) pour compléter une étude de préconstruction de logements concernant la construction d'une nouvelle ligne sanitaire qui irait de la Route 15 au centre de traitement de la Commission des égouts du Grand Shediac sur le chemin Cap-Brûlé à Boudreau-Ouest.

ATTENDU QUE le coût total de l'étude est de 349 600 \$, TVH incluse, et que la SDR a accepté de financer 75 % du projet, soit 262 200 \$, TVH incluse.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil accepte la recommandation de l'administration de financer 25 % de l'étude au coût de 87 400 \$ TVH incluse et que ces fonds soient tirés du compte 1-28253, Projets spéciaux du conseil.

MOTION ADOPTÉE

15.4 Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

Proposé par: Joël Despres

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Shediac d'un montant de 4 356 000 \$ selon les conditions stipulées par la

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, et qu'il soit résolu que la municipalité de Shediac convient d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture.

MOTION ADOPTÉE

15.5 Attribution de contrat – Achat d'un tracteur articulé pour trottoirs /

Le directeur des opérations municipales et de l'ingénierie, Robert McEwen, indique que la municipalité a instauré un système de pointage pour classer les soumissions reçues. Dans ce cas-ci, la ville a reçu deux soumissions et avec le système de pointage celle de Atlantic Coastal Equipment a été retenue.

Le conseiller Paul Boudreau se demande si les vieux équipements seront vendus à l'encan. Robert McEwen précise que oui, mais que les sommes d'argent ne devraient pas être très élevés.

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Joël Despres

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accorder le contrat TS24-Q03 pour l'achat d'un tracteur articulé pour trottoirs au soumissionnaire ayant obtenu la marque la plus élevée d'après le système de pointage établi dans la demande de soumissions : Atlantic Coastal Equipment pour une valeur de 181 452,43\$ (TVH nette incluse). Les fonds proviendront du compte de Projets Capitaux – Equipment – TP dont un montant de 265 000 \$ est identifié au budget. La balance des fonds sera utilisée pour les accessoires nécessaires pour le mettre en service, ce qui inclut une remorque pour répandre du sel, une charrue et une tondeuse avant sur bras.

MOTION ADOPTÉE

15.6 Attribution de contrat – Achat d'un camion tandem cabine et châssis

Le conseiller Roland Cormier se demande pourquoi la ville n'a reçu qu'une seule soumission et aussi si nous avons été en mesure d'obtenir un bon prix. Robert McEwen indique que selon lui le prix est compétitif et il ne sait pas pourquoi seulement une seule soumission a été présentée. Il pense que les détails recherchés dans l'appel d'offres visaient un certain type de moteur et une certaine transmission, alors il croit que ça peut avoir eu un impact, mais il s'attendait à recevoir au moins deux soumissions.

Proposé par: Germaine Gallant

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QU'IL SOIT RÉSOLU d'accorder le contrat TS24-Q04 pour l'achat d'un Camion Tandem Cabine et Châssis au seul soumissionnaire: Lounsbury Heavy Truck Center pour une valeur de 184 490,10\$ (TVH nette incluse). Les fonds proviendront du compte de Projets Capitaux – Equipment – TP dont un montant de 435 000\$ est identifié au budget. La balance des

fonds sera utilisée pour les accessoires nécessaires pour le mettre en service, ce qui inclut une benne, un système pour répandre le sel, une charrue avec aile et les contrôles.

MOTION ADOPTÉE

15.7 Acquisitions de terrain sur la rue Winter

Le maire Roger Caissie demande une précision en ce qui concerne ce projet. Est-ce que c'est pour rendre la rue Winter plus perpendiculaire avec la rue Main? Robert McEwen précise que oui. C'est pour assurer une meilleure sécurité en même temps que les travaux auront lieux sur la rue Main cet été.

Proposé par: Janice Cormier

Appuyé par: Jean-Claude Bertin

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Ville de Shediac achète une portion de la parcelle de terre avec NID 00978114 du propriétaire pour une valeur de 5 688 \$ pour accommoder le réalignement de la rue Winter durant la reconstruction de la rue Main à cet endroit. L'arpentage et les services juridiques seront aussi fournis par la Ville de Shediac. Les fonds proviendront du compte associé au projet de reconstruction de la rue Main TS24-23701.

MOTION ADOPTÉE

16. Nominations aux comités

17. Ajournement

La conseillère Germaine Gallant propose l'ajournement vers les 19h36.

Roger Caissie, maire

Sylvain Montreuil, greffier